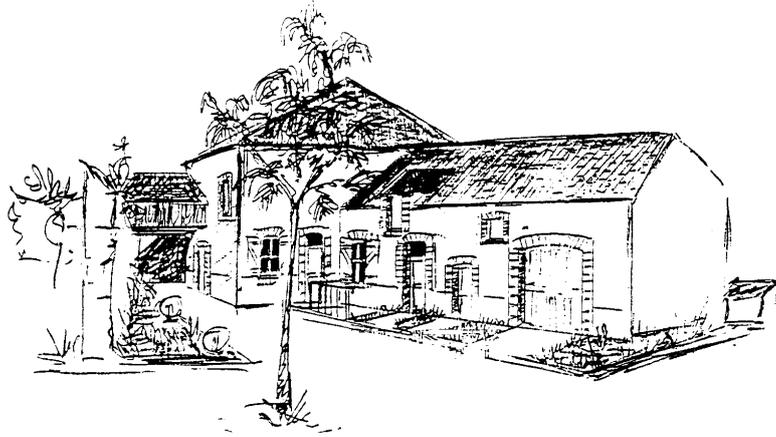




# MONDREVILLE

\* \* \* \* \*

## BULLETIN MUNICIPAL



*Année 2017*  
*N° 34*  
*Décembre*

- la Mairie côté cour -

3, rue de la Garde 77570 MONDREVILLE ☎ Mairie : 01 64 29 32 17

E-mail : [MAIRIE-DE-MONDREVILLE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-MONDREVILLE@wanadoo.fr)

Site internet : <http://mairiedemondreville.fr>

<b>En cas d'urgence, appelez :</b>		<b>Horaires de permanence :</b>
 M. CHAUSSY Patrick Maire	01 64 29 42 47	La permanence du Maire et de ses Adjointes : le mardi de 18 h 30 à 19 h 30
 Mme FROT Nicole Adjointe	01 64 29 35 16	<u>Hors permanence :</u> Le secrétariat est ouvert de 9h30 à 12h30 le lundi, mardi, jeudi. En dehors de ces horaires, vous pouvez prendre rendez-vous au 01 64 29 32 17.
 Mme BARBOSA Bernadette Adjointe	01 64 29 49 88	

### Le mot du Maire

Comme annoncé, la rénovation de la salle polyvalente est en cours et devrait être terminée pour cette fin d'année. Nous remercions les entreprises pour la tenue de leurs engagements.

Dès le début de l'année, la mise en place d'un nouveau contrat rural et une demande d'aide à la DRAC s'effectueront afin de financer en partie la restauration de l'église, ce qui permettra un financement d'environ 70% du coût des travaux. Le produit fiscal attendu de la taxe IFER (éoliennes) dès 2018 complètera le financement des 30% restants.

Un sujet important également est en cours de réflexion au sein du conseil : la réorganisation du service technique suite au départ en retraite de M. Bouton.

En vous attendant nombreux et avec plaisirs lors de la traditionnelle soirée des vœux le vendredi 12 janvier, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne année et bonne santé à tous !

Patrick CHAUSSY

## Travaux de voirie

L'entreprise Merlin TP a effectué le gravillonnage de la rue de la Garde et la rue Saint Gueneau, ainsi que les points à temps sur toute la commune.

La route de Pilvernier a été refaite au frais de l'entreprise Merlin TP suite aux défauts survenus après la dernière réfection de la chaussée.

## Eglise

M. Leriche architecte, nous a présenté le résultat de son étude et, nous avons défini les travaux à entreprendre pour la rénovation de l'église pour un montant estimé à 600 000 € HT.

PROJET	CONTRAT RURAL 70% d'un plafond de 370 000 €	DRAC 30% du projet	Reste à charge de la commune
600 000 € HT	Région 40% soit 148 000 € HT Département 30% soit 111 000 € HT	180 000 € HT	
<b>600 000 € HT</b>	<b>259 000 € HT</b>	<b>180 000 € HT</b>	<b>161 000 € HT</b>

Les travaux concerneront :

### L'assainissement, l'accessibilité, la sacristie et divers travaux intérieurs:

- ✚ mise en place d'un drainage en périphérie
- ✚ la sacristie : reprofilage du sol devant, restauration de la charpente et de la couverture, réfection de la porte d'entrée
- ✚ création d'une place de stationnement PMR et d'un cheminement d'accès ; rampe mobile (pour accès au chœur par la sacristie)
- ✚ contrôle, repiquage et démoussage des toitures tuiles et du clocher
- ✚ rebouchage des trous de boulins
- ✚ piochement des soubassements en ciment à l'intérieur (nef, chœur) et dégrossis à la chaux
- ✚ sondages complémentaires des peintures murales (avec consolidation à la demande)
- ✚ électricité

### Le clocher :

- ✚ réfection de la toiture (charpente et couverture)
- ✚ reprise du paratonnerre
- ✚ restauration du beffroi et de la cloche

### Toiture de la nef et du cœur :

- ✚ restauration des charpentes
- ✚ réfection de la couverture en tuiles plates
- ✚ mise en place de gouttières et de descentes d'eaux pluviales

### Les façades :

- ✚ restauration des façades
- ✚ restauration des vitraux du chœur
- ✚ création de vitraux dans la nef

Il restera ensuite à chiffrer le coût des travaux pour l'intérieur de l'église, mobilier et fin des peintures murales.



Les travaux de la salle polyvalente ont débutés le 20 novembre et devraient être achevés à la fin du mois. Le chauffage (pompe à chaleur) a été installé, les fenêtres remplacées et des rideaux roulants mis en place. Le plafond a été démonté et remplacé par des dalles acoustiques, les luminaires par des leds. La peinture a été refaite dans des nuances de gris.

# Affaires Scolaires

## Effectifs à la rentrée 2017

- ✚ En maternelle à l'école de Mondreville, Madame MEUROU, enseignante et directrice : 25 élèves (7 en petite section, 11 en moyenne section et 7 en grande section)
- ✚ En primaire à l'école de Chenou, Madame MANCEAU, enseignante et directrice : 10 élèves (5 CP, 5 CE1), Madame CAMUS enseignante a 25 élèves (12 CE2, 4 CM1 et 9 CM2)



Suite au nombre important d'élèves à la cantine, un troisième réfrigérateur a été acheté.



*Fête des écoles, l'arrivée du Père Noël*

## Divers



### Les Permanences de la Mairie

La mairie sera fermée du 23 au 31 décembre.  
*Pour permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales, la mairie sera exceptionnellement ouverte le :*

**Samedi 30 décembre de 11h à 12h.**

### Liste électorale

Pour les nouveaux habitants, inscription en Mairie avant le 31 décembre 2017 (munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).



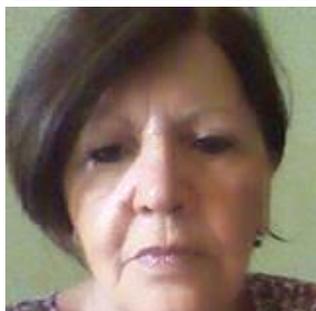
## Recensement militaire

Les jeunes garçons et filles doivent se présenter à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin de se faire recenser.

Une attestation de recensement leur sera remise. Elle est obligatoirement demandée pour différentes inscriptions (examens, concours et permis de conduire.....)



## Recensement de la population 2018



En janvier – février 2018 aura lieu le prochain recensement de la population à Mondreville. Cette opération (organisée par l'INSEE) est destinée à mieux connaître la population vivant en France. L'agent recenseur (Nicole Caprion) qui se présentera à votre domicile sera muni de la carte officielle.



## Numérotation de diverses parcelles

Un numéro a été attribué aux parcelles suivantes :

YL 8 le numéro 5 de la rue des Halliers  
YL 9/1 le numéro 7 de la rue des Halliers  
YL 9/2 le numéro 9 de la rue des Halliers  
YL 85 le numéro 21 de la rue des Lilas  
YL 86 le numéro 23 de la rue des Lilas  
YD84/ZY9 le numéro 2 du chemin d'exploitation N°25  
YI13/94 le numéro 23 bis de la rue de la Garde

AB 209 le numéro 7 de la route de Beaumont  
AB 174 le numéro 9 de la route de Beaumont  
AB 130 le numéro 11 de la route de Beaumont  
AB a225 le numéro 13 de la route de Beaumont  
AB 290 le numéro 15 de la route de Beaumont  
AB 291 le numéro 17 de la route de Beaumont

## SMETOM



Etant donné la mauvaise utilisation des containers 4 roues, dont la plupart ne sont plus conformes, **ils seront progressivement supprimés.**

**Nous vous rappelons que ces containers sont strictement réservés aux ordures ménagères.**

Le SMETOM dotera l'ensemble de ses usagers particuliers en bacs dans les 4 ans à venir (budget voté le 18 avril 2017). Une fois chaque habitant équipé, les sacs et poubelles non conformes ne seront plus collectés.

En attendant la dotation globale, les bacs sont livrés gratuitement à domicile, sur demande.

Pour les professionnels, les bacs sont payants.

Le volume du bac est affecté en fonction du nombre de personnes au foyer :

1 à 3 personnes : 120 litres

4-5 personnes : 240 litres

6 personnes et plus : 360 litres

N'hésitez pas à préciser les cas particuliers (assistantes maternelles par exemple).

Les bacs sont équipés d'une puce, afin d'anticiper une éventuelle évolution du mode de facturation vers une tarification incitative, qui tiendrait compte de la quantité de déchets produite.



A ce jour la puce n'est encore pas utilisée à cet effet, mais vous pouvez d'ores et déjà adopter des éco-gestes simples qui vous permettront de moins remplir votre poubelle à ordures ménagères (composter, cuisiner les restes, éviter le suremballage, privilégier les produits réutilisables...).

Formulaire d'inscription sur le site : <http://www.smetomvalleeduloing.fr/Bac-a-ordures-menageres>  
Vous pouvez également les joindre au 01.64.29.35.63.

Le SMETOM vous informe :  
Après les fêtes, votre sapin de Noël vous encombre ?

### **Offrez-lui une seconde vie !**

Apportez votre sapin à l'emplacement dédié :

**Stade de Mondreville** (emplacement délimité par des barrières)  
Vous pouvez déposer vos sapins à partir du 26 décembre jusqu'au 21 janvier.  
Votre sapin sera valorisé en compost.  
Merci de déposer uniquement les sapins naturels, sans guirlandes, sans flochage (neige artificielle), sans sacs plastiques : ces matières ne sont pas compostables.



## **Le numérique**

---

La montée en débit est effective depuis le mois de juillet.  
A Mondreville, nous avons un débit de 10 à 40 mégas suivant le fournisseur et l'éloignement de l'armoire téléphonique.  
Les hameaux ont un débit d'environ 5 mégas.

## **Sécurité**

---

### **LES ROUTES**



La commune demande aux agriculteurs de procéder aux nettoyages des routes. Les conseils qui suivent visent à éviter les accidents voire des drames humains qui peuvent en découler.

#### **1. Eviter les dépôts de boue**

La présence de boue sur la chaussée doit être signalée et enlevée par la personne responsable des dépôts de boue, lorsqu'elle présente un risque pour la circulation.

#### **2. Réduire la quantité de boue déposée**

Si la configuration de la parcelle le permet, il ne faut pas sortir directement du champ sur la route principale, mais emprunter un chemin secondaire sur lequel les engins pourront se délester.

#### **3. Signaler le danger : lié à la présence de boue**

La zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route afin de les inciter à ralentir.

La pose de cette signalisation est à la charge de la personne responsable des dépôts de boue.

La signalisation temporaire doit être mise en place dans les deux sens de circulation (distance d'environ 150 mètres en amont et en aval de la zone salie) de façon à être bien visible et les renouveler tous les 500 mètres au besoin. Les panneaux réglementaires doivent être rétro réfléchissants (panneau AK 4 « CHAUSSEE GLISSANTE » et un panneau KM 9 avec la mention « BOUE » - Classe II - dimensions : 1 mètre de côté), lestés et implantés judicieusement en accotement pour être visibles et éviter d'être salis.

La pose des panneaux de signalisation ne dégagera pas la personne qui est à l'origine du dépôt de boue de toute responsabilité, mais la mise en garde des usagers de la route limitera les risques d'accidents.

#### 4. Supprimer le danger

La personne responsable des dépôts de boue doit procéder au nettoyage de la chaussée (emploi d'un godet métallique proscrit) le plus rapidement possible (au minimum une fois par jour voire plus si nécessaire) en veillant à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétro-réfléchissants pour les personnes).

#### 5. Les sanctions encourues

En application du code de la voirie routière (article R 116-2) toute personne qui dépose sur la voie publique des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique peut être condamnée à divers titres.

• En l'absence d'accident, le code de la voirie routière prévoit une amende pour contravention de 5ème classe prévue par l'article R 610-3 du code pénal. L'amende est de 1500 euros au plus, et peut être portée à 3000 euros en cas de récidive.

• **En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :**

- Action civile : le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du code civil).

- Action pénale : le responsable sera condamné sur la base du code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail...). Les peines pourront se composer de peines d'emprisonnement (article 221-6 du code pénal).

### LES TROTTOIRS

Nous vous rappelons qu'il vous incombe d'entretenir vos trottoirs par :

- ✚ le désherbage,
- ✚ la taille des haies en bordure de trottoir,
- ✚ le balayage des feuilles mortes et autres détritiques,
- ✚ en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.



Afin de faciliter cet entretien, nous proposons à ceux qui le désirent l'aménagement de votre trottoir par un **enrobé noir pour la somme d'environ 70 €/m<sup>2</sup> TTC** sous condition d'inscriptions qui représenteraient un minimum de 120 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la commune (exemple 10 inscriptions de 12 m<sup>2</sup>).

La réalisation de l'enrobé comprendra un décapage de 15 cm, une pose d'un géotextile, 9 cm de calcaire et 6 cm d'enrobé. Inscription en Mairie jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018.

Même si ce ne sont pas des trottoirs, il vous appartient de tondre vos abords de propriétés.



### ARNAQUE AUX CALENDRIERS

Attention aux arnaques aux calendriers qui se multiplie dans la région.

Mis à part les pompiers et les facteurs, aucune autre personne ne doit vous en proposer.

### Infos pratiques

#### CARTE GRISE

Vous souhaitez refaire votre carte grise ou simplement modifier l'adresse mentionnée dessus ?

Vous achetez un véhicule d'occasion ? Depuis le 6 novembre 2017, toutes les démarches de certificat d'immatriculation (ex carte grise) se font en ligne et non plus aux guichets des préfectures.

Pour effectuer ces démarches dans les meilleures conditions, il vous faut donc être équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un *smartphone*, d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique...).



À partir de là, vous devrez soit créer un compte sur le site internet de <https://ants.gouv.fr/>(ANTS), soit utiliser votre connexion <https://franceconnect.gouv.fr/> sachant que certaines démarches nécessiteront obligatoirement de passer par France connect.

Comme cela est possible actuellement en cas d'immatriculation d'un véhicule neuf par exemple, vous pourrez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour effectuer certaines démarches à votre place.



### Attention :

Si vous n'êtes pas équipé ou si vous éprouvez des difficultés dans l'usage de ces nouveaux outils numériques, des points d'accueil sont mis en place en préfecture où des médiateurs peuvent vous aider dans vos démarches en ligne.

## CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT



A la mairie de Nemours **uniquement sur RENDEZ-VOUS** au 01 64 78 40 08 et sur la présence obligatoire de tous les demandeurs, vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne sur le site la ville :

<http://www.nemours.fr/acces-direct/rendez-vous-cni-passeports>

## LE PACS (Pacte Civil de Solidarité)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- ✚ soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- ✚ soit à un notaire.

### Rappel :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.



## DEPART EN RETRAITE DE M. BOUTON

Suite au départ en retraite de M. Bouton, le conseil municipal étudie actuellement l'organisation future du service technique.

## *Distribution raticide*

La Mairie ne fournira plus de raticide.  
Ces produits sont en vente libre en magasin, type jardinerie.



L'Underground Café - Bus socio-culturel itinérant en milieu rural Sud 77 a dû annuler sa venue le jeudi 7 décembre en raison des conditions météorologique (trop de vent). Une prochaine date sera programmée.

Dans le bus, vous y trouvez :

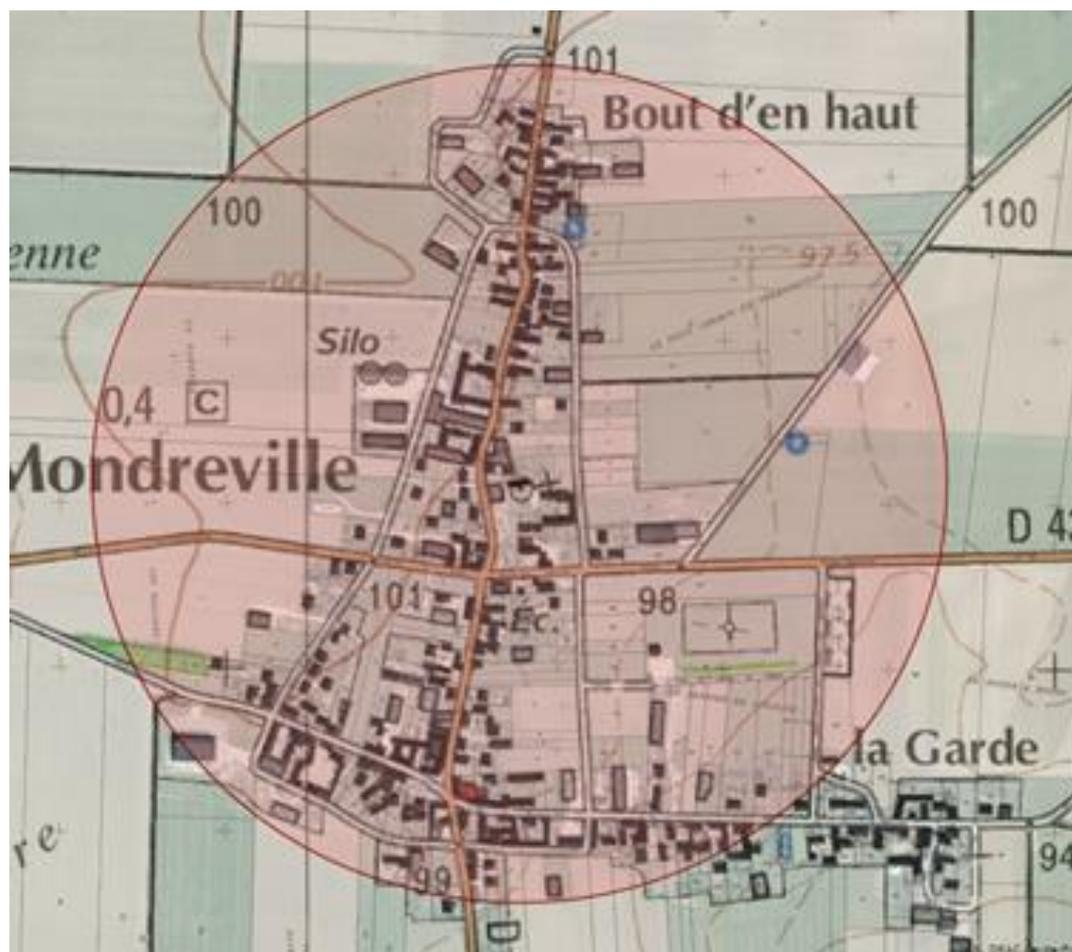
- ✚ un espace adulte au rez-de-chaussée, c'est un espace de rencontres, d'échanges et de partage avec la population
- ✚ un espace atelier pour enfants à l'étage

Si vous souhaitez animer un atelier dans le bus, partager votre passion, parler de vos envies ou monter un projet dans notre commune, l'équipe de l'Underground est là pour vous !

Venez les rencontrer !



## Les bâtiments de France



Les projets d'urbanisme se situant dans un rayon de 500 m des bâtiments historiques (classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire : église St Etienne à Mondreville) doivent être soumis pour avis aux Bâtiments de France au cours de l'instruction.

Si vous avez un projet dans ces zones, il vous est vivement recommandé de prendre contact avec les Bâtiments de France préalablement à la finalisation de votre projet afin de vous assurer qu'il soit acceptable par ce service.

Coordonnées du bureau de Fontainebleau :

***Périmètre soumis à l'approbation de la BF***

DRAC - Service  
Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de  
Seine et Marne  
Pavillon Sully  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél : 01 60 74 50 20 Fax : 01 60 72 73 19

## Félicitations à :

---

- ✚ Départ en retraite de M. Bouton Philippe, après 23 années au service de la commune ! Nous lui souhaitons le bonheur, le repos et la santé pour vivre cette grande aventure !
- ✚ M. Fossaert Yves, a été récompensé par la remise du prix du Maître d'Apprentissage dans la catégorie « Echange et transfert d'expérience ». Douze apprentis ont été formés et ont contribué à l'évolution de l'activité de l'entreprise.

## CCAS

---



Le repas de la commune offert aux personnes de plus de 65 ans a eu lieu le samedi 18 novembre dans une ambiance chaleureuse.

Pour les personnes ayant retourné le coupon réponse, les colis seront distribués ultérieurement.

## Et la vie du village

### Etat Civil

---



Tous nos vœux de bonheur à :

BARBOSA Damien et FERRAND Christelle mariés le 15 juillet 2017

### Décès :

Monsieur ROZYNA Michel le 27 novembre 2017

Monsieur COLLUMEAU Jean-Paul le 29 novembre 2017

Madame VIERS Simone née REHAULT le 04 décembre 2017



**Le Comité des Fêtes** vous communique les dates de ses prochaines activités en dernière page. Les bénévoles sont indispensables, sans eux la kermesse ne pourrait avoir lieu dans notre village. Venez faire partie de notre équipe, la convivialité et la bonne humeur sont au rendez-vous. Alors n'hésitez plus : Rejoignez-nous !  
Merci de vous faire connaître auprès de Dominique Quinot au : 06 79 69 52 54

Nous vous invitons à la galette des rois le samedi 6 janvier à 17 h 30 à la salle polyvalente.

Vous pouvez suivre notre actualité sur notre page Facebook :  
<https://www.facebook.com/Mondreville.Comite.des.Fetes/>

Ci-dessous, la décoration du sapin de Noël le dimanche 17 décembre, sur la place de l'église.



**Le Club Jeux et Loisirs** vous rappelle qu'il se réunit le premier et troisième vendredi de chaque mois à salle polyvalente à 20h30.  
Les personnes intéressées par le jeu peuvent se joindre à nous, elles seront les bienvenues.

### **L'Association Sportive « Les Grillons de Mondreville »**

Une seule équipe : les vétérans (dès 35 ans). Les matchs ont lieu le vendredi soir.  
Renseignements et inscriptions auprès du président Nicolas Guinet au 06 75 48 65 03

**Le Club des Anciens** vous informe de ses réunions – jeux, tous les deuxièmes jeudi après-midi de chaque mois.

Il vous rappelle les dates suivantes pour l'année 2018 :

Jeudi 11 janvier :	Repas boudin, galette des rois
Jeudi 08 février :	Assemblée Générale – Cotisation 16 euros
Samedi 03 mars :	Concours de belote le samedi
Jeudi 08 mars :	Gaufres, crêpes et beignets
Lundi 23 avril :	Repas au « Cheval Blanc »
Dimanche 27 mai :	Kermesse

## « La Rose des Vents »



Les championnats régionaux d'ULM auront lieu en avril – mai 2018.  
La dernière semaine de juillet 2018 la Rose des Vents sera l'étape du tour ULM (environ 130 machines).

## « Les Amis de l'Eglise de Mondreville »

Notre association a été créée en 2005, mais des concerts ont eu lieu depuis 2000. Le bilan de notre activité reste positif. Les concerts sont toujours appréciés, aussi bien par les musiciens qui sont invités (ou qui s'invitent !) que par un public devenu fidèle, ce qui nous incite à continuer dans cette voie.

Il y a peu de changement dans notre organisation. A notre dernière A.G. la présidente a reconduit le bureau, sans vote, faute de quorum nécessaire des participants.

Les finances, venant des cotisations, des entrées de concerts et de dons, nous permettent de rémunérer les musiciens, louer un piano quand cela est nécessaire, et supporter d'autres frais d'organisation. Le montant des cotisations reste pour l'année à venir 2018 à 10 €, tout comme le tarif des entrées des concerts, que nous ne souhaitons pas augmenter pour l'instant. Le nombre de cotisants reste stable, autour d'une cinquantaine.

Nous tenons à signaler que nous subissons une certaine méfiance de la part de l'Eglise : notre prêtre référent tient à nous préciser que dans une église consacrée, la musique que l'on veut y faire exécuter doit correspondre à ce lieu... Nous pensons qu'en ce qui concerne nos concerts, c'est ce que nous respectons...

Le 4 novembre 2017, nous avons, sur sa demande, réinvité la chanteuse lyrique Laure Vermeulin, accompagnée du jeune pianiste Xavier Bouchaud. Ils nous ont présenté un très beau programme partagé entre chant / piano et piano seul.



*Laure Vermeulin*

La 1ère partie du programme était dédiée aux Romantiques allemands Schubert et Brahms. Dans les Lieder de Schubert la très belle et très spéciale voix de mezzo-soprano de Laure Vermeulin a fait résonner la merveilleuse acoustique de l'église... Le pianiste était au diapason et en entière symbiose. Cette partie était suivie par la rhapsodie N° 1 pour piano de Brahms, interprétée avec beaucoup de virtuosité par Xavier Bouchaud.

La 2ème partie était consacrée à la musique française. D'abord nous avons pu entendre deux nocturnes de Gabriel Fauré interprétés au piano par Xavier Bouchaud, suivi par deux mélodies



*Xavier Bouchaud*

chantées par Laure Vermeulin – un extrait de Samson et Dalila de Saint Saëns et un extrait du « Consul » de Menotti. Pour clôturer ce concert Xavier Bouchaud a interprété deux de ses propres compositions, qui, bien que plus inhabituelles à l'oreille, a convaincu l'auditoire par l'atmosphère faite de virtuosité et de retenu qu'elles ont évoqués. Sûrement un nom de pianiste et compositeur à retenir !

Un bis a compensé les applaudissements fournis : Un Lied de Mahler : « Ich bin der Weltabhandengekommen » (je me suis séparé du monde), interprétation très émouvante par les deux musiciens...

Pour le printemps 2018 ? Nous reverrons avec plaisir l'Ensemble baroque « Escapades » de Pierre Gatulle, déjà venu plusieurs fois (2008 et 2009). La date est à préciser... Les demandes et idées continuent à se présenter et nous incitent donc, au moins jusqu'au début des travaux de restauration de l'église, à poursuivre notre but :

« Ouvrir les portes de l'église à tous » pour la faire vivre et de passer un moment d'amitié et de partage...

Si vous souhaitez adhérer à notre association à raison de 10€/an, vous pouvez contacter :  
Mme Gusta Tissot au 01 64 29 36 04 ou Mme Maryse Chaussy au 01 64 29 42 47.

# Les dates à retenir

- Samedi 6 janvier** Galette du Comité des Fêtes – 17 h 30
- Jeudi 11 janvier** Club des Anciens, boudin, galette des rois
- Vendredi 12 janvier** Vœux du Maire à 19 h 00
- Dimanche 4 février** Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes à partir de 14 h 00
- Jeudi 8 février** Assemblée générale du Club des Anciens
- Samedi 3 mars** Concours de belote organisé par le Club des Anciens à 14 h 00
- Jeudi 8 mars** Réunion du Club des Anciens, crêpes, gaufres et beignets
- Jeudi 29 mars** Assemblée générale du Comité des Fêtes à 20 h 00
- Lundi 2 avril** Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes à partir de 15 h 00
- Lundi 23 avril** Repas au « Cheval Blanc » organisé par le Club des Anciens
- Fin avril – début mai** Championnat régional d'ULM à la Cailletterie organisé par « La Rose des Vents »
- Mardi 8 mai** Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 à 11 h au monument aux morts
- Dimanche 27 mai** Kermesse organisée par le Comité des Fêtes



## Bonne Année 2018 !